

CHARIOTS AUTOMOTEURS

Formation initiale

Chariots automoteurs à conducteur porté

PROGRAMME

THEORIE

1. Aspect réglementaire :

Décret, Arrêtés ministériels et recommandation CNAMTS
Les conditions requises pour devenir cariste
Les documents accompagnant le chariot

2. Sensibilisation à la sécurité :

Les accidents de chariot (statistiques, causes, prévention)
Les responsabilités du cariste et de l'employeur
Les organismes de prévention des risques

3. Technologie des chariots :

Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes du chariot, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité.

4. La conduite du chariot en sécurité :

Les vérifications à la prise et fin de poste
La capacité du chariot, plaque de charge
La stabilité du chariot
La circulation, allées, vitesse, plan de circulation, consignes, interdictions
Règles de stockage et déstockage, chargement, déchargement, ...
Les produits dangereux
L'arrêt en sécurité.

PRATIQUE

Vérification du chariot
Conduite du chariot en situation de travail à vide, en charge, gerbage, dégerbage, passage étroit, charge encombrante, pente, chargement du camion.
Vérification de fin de poste.

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques.

**Cette formation permet de se présenter aux épreuves
du CACES® selon la R389 CNAMTS**

*Se munir impérativement
de chaussures de sécurité*

Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES®

Pré-requis

Savoir lire

Résultats attendus

Obtenir l'autorisation de conduite

Objectifs pédagogiques

-Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
-Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
-Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
-Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie.

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs.
Exercices et mise en situation pour la partie pratique.
Remise d'une documentation à la fin du stage.

Durée

2 jours soit 14 heures
(7h de théorie + 7 h de pratique)

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation Attestation de réussite au contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique

Calendrier 2018

Agen :

- 17-18 janvier
- 29-30 janvier
- 7-8 février
- 26-27 février
- 14-15 mars
- 23-24 avril
- 16-17 mai
- 11-12 juin
- 4-5 juillet

Marmande :

- 22-23 janvier
- 1-2 février
- 14-15 mars
- 23-24 avril
- 30-31 mai
- 18-19 juin
- 9-10 juillet

Tarif

000 CHT (hors transport)